



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES MONTAGNES DU GIFFRE

2015

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Châtillon-sur-Cluses | La Rivière Enverse
Mieussy | Morillon
Samoëns | Sixt-Fer-à-Cheval
Toninges | Verchaix

LES MONTAGNES DU GIFFRE : GOUVERNANCE ET COMPÉTENCES

- O1. Les moyens humains p 5 & 6
- O2. Les moyens matériels p 6
- O3. Les compétences p 6 à 8
- O4. Les moyens financiers p 9 & 10

LES MONTAGNES DU GIFFRE : UN TERRITOIRE ATTRACTIF ET SOLIDAIRE

- O1. Le développement économique p 11
- O2. L'instruction du droit des sols p 11 & 12
- O3. L'enfance - jeunesse p 12 & 13
- O4. La promotion du territoire p 13
- O5. Le soutien aux sportifs p 13
- O6. Le soutien à l'enseignement musical p 13

LES MONTAGNES DU GIFFRE : UN TERRITOIRE AU SERVICE DU BIEN VIVRE

- O1. Les espaces naturels p 14
- O2. Le Schéma de COhérence Territoriale p 14
- O3. Les sentiers p 15
- O4. L'événementiel p 15

Notre communauté de communes est récente. Créée en 2013, elle porte des compétences stratégiques pour l'avenir de nos huit communes et de leurs habitants.



Notre jeunesse constitue notre force. Avec la nouvelle équipe élue en 2014, nous avons un challenge à relever : développer notre capacité à agir ensemble pour le bien être des résidents, pour celui des touristes en optimisant les ressources et les moyens utilisés.

Le transfert programmé de nouvelles compétences, promotion du tourisme, GEMAPI (protection des inondations), eau, et assainissement aux communautés de communes nécessitera une réflexion approfondie sur la fiscalité de notre intercommunalité, des arbitrages seront nécessaires.

En matière de petite enfance, les services proposés aux familles ont été consolidés, ils ont été adaptés aux besoins, avec des capacités d'accueil développées notamment pour les plus jeunes.

En matière culturelle et sportive, la communauté de communes veut défendre haut et fort les valeurs de ses habitants : solidarité et recherche d'excellence pour les sportifs et richesse du lien social et des échanges pour les différents événements.

La communauté de communes soutient activement des manifestations phares, «la Grande Odyssée, l'opéra de Genève». Ces événements participent au Bien Vivre ensemble et à la notoriété des montagnes du Giffre.

Sur le plan économique, les projets initiés ont dû être différés en raison de retard dans les procédures d'approbation des plan locaux d'urbanisme, les terrains sont rares et il nous faut anticiper pour favoriser le maintien de nos entreprises et des emplois et faciliter des implantations.

Quant à l'environnement, c'est une priorité avec une gestion raisonnée des espaces naturels, ou les aménagements de sentiers.

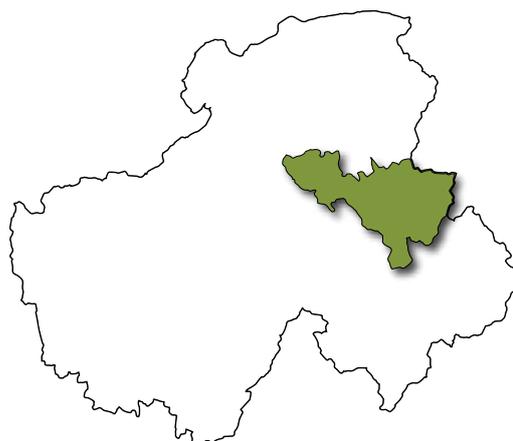
Notre démarche est centrée sur la volonté partagée de développer un espace de vie attractif et dynamique en termes de services et d'équipements.

Bien cordialement

8 COMMUNES, UN TERRITOIRE, DES HABITANTS

Niché entre le Faucigny et le Grand Massif, le territoire des Montagnes du Giffre se caractérise par une vallée entourée de sommets montagneux qui offre un cadre exceptionnel en toutes saisons. La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre compte huit communes : Châtillon sur Cluses, La Riviere Enverse, Mieussy, Morillon, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval, Tanninges et Verchaix.

La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) a été créée le 1^{er} janvier 2013, pour une durée illimitée.



Mieussy
- 44,5 km²
- 2 178 mieusserands



Tanninges
- 42,7 km²
- 3 481 jacquemards



Châtillon-sur-Cluses
- 9,2 km²
- 1 238 cassandrins



La Rivière-Enverse
- 8 km²
- 459 riverots



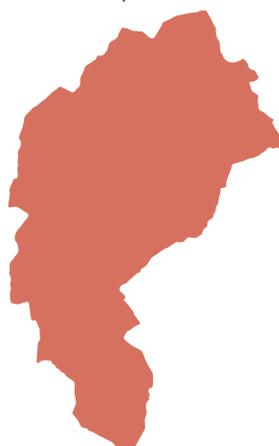
Verchaix
- 15,9 km²
- 689 lhottis



Morillon
- 14,5 km²
- 614 morillonais



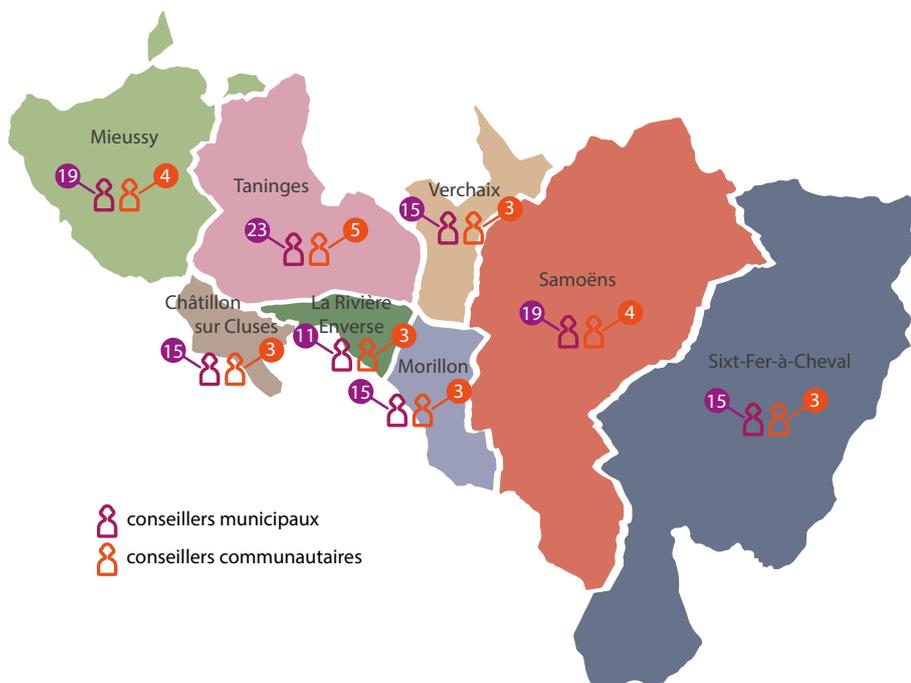
Samoëns
- 97,3 km²
- 2 382 septimontains



Sixt-Fer-à-Cheval
- 119,1 km²
- 809 sizerets



- **Population totale :**
11 850 habitants
- **Superficie :**
351 km²
- **Tissu économique :**
989 entreprises implantées sur le territoire
- **Emploi :**
2 222 emplois salariés dans le secteur privé
- **Habitat :**
4 800 résidences principales
8 730 résidences secondaires



Source INSEE 2010, 2011 et 2012
Registre du commerce et des sociétés 74

LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Châtillon-sur-Cluses	Bernard CARTIER (4 ^{ème} vice-Président)	Samoëns	Claude BARGAIN
	Martine FOURNIER		Laurette BORD
	Pierre HUGARD		Jean-Jacques GRANDCOLLOT (2 ^{ème} vice-Président)
	Jean-Charles MOGENET		
La Rivière-Enverse	Eric ANTHOINE (7 ^{ème} vice-Président)	Sixt-Fer-à-Cheval	Stéphane BOUVET (Président)
	Paul RESTOUT		Patrick COUDURIER
	Renald VAN CORTENBOSCH		Guillaume MOGENIER
Mieussy	Arnaud BOSSON	Taninges	Alain CONSTANTIN
	Régis FORESTIER (5 ^{ème} vice-Président)		Maryvonne DELLANDREA
	Annie JORAT		Marise FAREZ
Nadine MONTFORT	Yves LAURAT (1 ^{er} vice-Président)		
Morillon	Simon BEERENS-BETTEX		Sébastien MONTESSUIT
	Xavier CHASSANG	Verchaix	Daniel MORIO
	Alain DENERIAZ (3 ^{ème} vice-Président)		Pascal RUM
	Joël VAUDEY (6 ^{ème} vice-Président)		

Le Président : il a été élu par le Conseil communautaire lors de la séance du 9 avril 2014. Le Président, Stéphane BOUVET, est à la fois responsable de la structure intercommunale et le Président du Conseil communautaire.

Le bureau communautaire : il est composé du Président et de 7 vice-Présidents. Il prépare et fait exécuter les décisions du Conseil Communautaire. C'est un organe exécutif qui gère les affaires courantes et prépare l'ordre du jour des réunions du Conseil Communautaire. Les vice-Présidents sont chargés de gérer des domaines de compétences spécifiques.

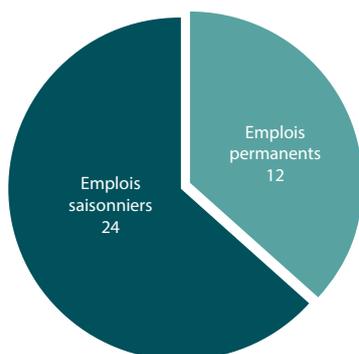
Les commissions communautaires : ce sont des instances de consultation, elle examinent les dossiers, formulent des suggestions, donnent des avis, préparent des rapports mais elles ne peuvent en aucun cas décider à la place du Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire : c'est un organe délibérant qui a la même fonction qu'un conseil municipal. Il règle, par ses délibérations, les affaires qui sont de la compétence de la Communauté de communes.

O1. Les moyens humains

Hors agents du service ordures ménagères

Nombre d'agents :



Avancements :

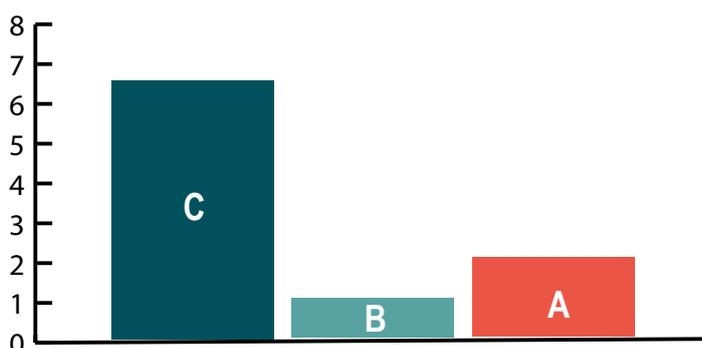
- 1 avancement de grade
- 3 avancements d'échelons

Mutations, détachements et disponibilité :

- 1 arrivée par voie de mutation
- 2 arrivées par voie de détachement
- 1 disponibilité

1 offre d'emploi a été publiée sur le CDG74

Répartition des postes par catégorie :



1 stage de 4 mois d'une étudiante en Master pour faire l'inventaire du petit patrimoine culturel et le diagnostic des politiques culturelles sur le territoire.

Formations :

- 1 agent a suivi la formation d'intégration à la fonction publique (5 jours)
- 1 agent a suivi une formation «s'affirmer et convaincre» (2 jours)

Protection sociale des agents :

La loi de modernisation de la Fonction Publique Territoriale du 2 février 2007, complétée par le Décret N°2011-1474 du 7 novembre 2011, permet aux employeurs publics territoriaux qui le souhaitent, de participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents.

La CCMG, dans une démarche volontariste d'action sociale, a proposé d'accompagner les agents de la collectivité dans la prise en charge de leur protection complémentaire santé dans le cadre de la formule de labellisation.

La CCMG participe à hauteur de 10 € par mois, par agent.

Perspectives 2016 :

> Dans une même démarche d'action sociale, la CCMG proposera d'accompagner les agents de la collectivité dans la prise en charge de leur protection complémentaire prévoyance dans le cadre de la formule de contrat groupe après avoir effectué une mise en concurrence, afin de faciliter l'accès de chaque agent à cette garantie. Une participation financière d'un montant de 10 € par mois sera allouée aux agents qui auront justifié de leur adhésion à l'offre de mutuelle en complémentaire prévoyance dans le cadre d'un contrat groupe.

Prévention des risques professionnels :

En 2015, la CCMG s'est engagée dans une véritable politique de prévention des risques professionnels en signant une convention avec le Centre de Gestion de Haute-Savoie (CDG 74) pour un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation de l'évaluation des risques professionnels.

Une démarche participative impliquant des élus et des agents de la collectivité a été mise en place et animée par le service Prévention des risques professionnels du CDG 74.

De ce travail résultera le Document Unique (DU), outil d'analyse des risques et de planification de mesures de prévention. Ce document sera soumis pour avis au Comité Technique Paritaire, puis suivi et mis à jour chaque année.

La Caisse des Dépôts, Fonds National de Prévention a accordé une subvention à la CCMG de 5 000 € pour la réalisation du Document Unique et du plan de prévention.

O2. Les moyens matériels

Les services de la Communauté de Communes se situent 508 avenue des Thézières à Taninges.

Les faits marquants de 2015 :

Acquisition d'un véhicule léger pour les services administratifs de la collectivité (Renault CLIO)

Ce qui porte la parc automobile de la CCMG à :

- 2 véhicules légers (services administratifs)

Tous les véhicules ont été marqués aux couleurs de la CCMG

Changement du serveur informatique avec mise en place d'un contrat de maintenance du parc informatique.

Refonte du site Internet de la Communauté de Communes avec notamment intégration d'une rubrique dédiée à la promotion touristique du territoire.

Perspectives 2016 :

> Mise en place d'une convention d'occupation des locaux installés 508 avenue des Thézières, propriété du Conseil Départemental. Cette convention permet de définir la répartition de l'occupation des locaux entre les services du département et la CCMG.

> Travaux des parties CCMG avec notamment la création de nouveaux bureaux à l'étage et la mise aux normes pour l'accès aux personnes à mobilité réduite.

O3. Les compétences

La Communauté de Communes exerce les compétences que les 8 communes membres ont souhaité lui transférer.

Ces compétences sont classées en 3 catégories par la loi (article L5214-16 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales CGCT) : les compétences obligatoires, les compétences optionnelles et les compétences facultatives.

Les compétences obligatoires :

Aménagement de l'espace :

Étude, élaboration, suivi et gestion d'un schéma de cohérence territoriale. Instruction des demandes d'autorisation d'occupation des sols. Contrôle de conformité des autorisations d'urbanisme.

Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Constitution de réserves foncières permettant la mise en œuvre des compétences de la communauté de communes
- Exercice du droit de préemption urbain dans le cadre d'opérations relevant exclusivement des compétences de la communauté de communes
- Étude et mise en place d'un agenda 21 local

Développement économique d'intérêt communautaire :

Étude et aménagement des zones industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et de structures d'accueil et d'hébergement touristiques d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire toutes les créations ou extensions d'initiatives publique de zones d'activités à partir de l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes.

Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Étude et mise en œuvre d'opérations et de dispositifs de développement de l'artisanat, du commerce et des services de type FISAC
- Création, aménagement et gestion de toutes les structures relais permettant la création et la dynamisation de l'activité économique : ateliers relais, pépinière, hôtel d'entreprise
- Réalisation des études des schémas de desserte pour l'exploitation forestière du territoire
- Élaboration et mise en œuvre d'une charte forestière
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan pastoral de territoire
- Promotion du territoire à une échelle intercommunale (participation à des salons, foires, réalisation d'un site internet)
- Participation à la mise en valeur du Site du Fer-à-Cheval classé Grand Site.

Les compétences optionnelles :

Politique du logement et du cadre de vie :

Élaboration et mise en œuvre du programme Local de l'Habitat (PLH).

Mise en place d'une opération programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Mise en œuvre d'un observatoire du logement sur le territoire.

Construction ou rénovation de logements sociaux, logements saisonniers et logements accessibles.

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs et de structures culturelles d'intérêt communautaire :

Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Création, aménagement et gestion de tout nouveau musée sur le territoire
- Création et support d'activités culturelles et musicales à destination des habitants du territoire
- Soutien financier aux fonctionnements des écoles de musiques constituées sous forme associative du territoire
- Création, aménagement et gestion d'une piste cyclable dans la vallée du Giffre
- Création, aménagement et gestion d'une piscine couverte sur le territoire
- Organisation d'événements sportifs ou culturels de grande audience du territoire nécessitant une organisation supra-communale

Protection et mise en valeur de l'environnement :

- Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés.
- Création, aménagement et gestion des déchetteries.
- Création, aménagement et entretien des sentiers de randonnée et de VTT d'intérêt communautaire.
- Aménagement d'un site d'évolution de quad et motos tout terrain sur le territoire.

Action sociale d'intérêt communautaire :

- Mise en place d'un Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) sur le périmètre de la communauté de communes, dont les attributions portent sur les actions d'intérêt communautaire suivantes : Gestion des services mis en place par la communauté de communes auprès des personnes âgées ou handicapées. Subventions aux opérations d'investissement des EHPAD se trouvant sur le territoire.

Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Soutien technique et financier, suivi des actions menées par le CIAS, coordination des politiques sociales du CIAS et de la communauté de communes dans le cadre d'un partenariat.

- Montage et fonctionnement, en partenariat avec le CIAS, de services auprès des personnes âgées ou handicapées (portage de repas, transport).
- Prise en charge, études, montages de dossiers, travaux visant à construire tout nouvel EHPAD, CANTOU et lieu de vie intermédiaire entre l'habitation et la maison de retraite par l'intermédiaire du CIAS.
- Création et gestion de maisons et pôles de maisons de santé pluridisciplinaires.

Petite enfance pour les actions d'intérêt communautaire suivantes :

- Gestion et création d'équipements publics et structures publiques d'accueil à destination de la petite enfance du territoire, existants et à venir.
- Soutien en faveur des structures d'accueil associatives ouvertes aux enfants du territoire.
- Création et gestion de relais d'assistants maternels à l'échelle du territoire.
- Création et gestion des structures d'animation sans hébergement.

Sont d'intérêt communautaire :

- la structure d'accueil « La Marmotte » de Samoëns,
- le CLAP de Taninges
- Les Ptits Montagnards de Mieussy
- l'accueil « temps libre » de Morillon et toute nouvelle création portée par la communauté de communes.
- Élaboration d'une politique locale pour la jeunesse du territoire.

Les compétences facultatives :

Construction, aménagement et gestion des bâtiments de gendarmerie.

Construction, aménagement et gestion des maisons funéraires.

Les faits marquant en 2015 :

Depuis le 1^{er} juillet 2015 et compte tenu du désengagement de l'État sur la mise à disposition gratuite de ses services pour l'instruction des actes d'urbanisme, la CCMG a mis en place un service « commun ».

Il ne s'agit pas en l'occurrence d'un transfert de compétences des communes à la Communauté de Communes, mais d'une prestation de service mutualisé proposée par la CCMG aux communes membres. Une convention spécifique a été élaborée.

Perspectives 2016 :

La loi Notre du 7 août 2015 modifie l'organisation territoriale, elle vise notamment à rationaliser et simplifier les structures administratives. Cette réflexion est menée dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Un seuil démographique de 15 000 habitants a été fixé pour les intercommunalités. Cinq dérogations existent cependant. La CCMG est concernée par le régime dérogatoire du fait de sa situation en zone de montagne, le périmètre sera donc conservé.

La loi prévoit également des transferts obligatoires de compétences :

À compter du 1^{er} juillet 2017 la compétence «promotion, dont la création d'offices de tourisme est obligatoirement transférée». À noter que la loi prévoit le maintien de la gestion des offices de tourisme aux communes pour celles disposant d'une marque territoriale protégée ou étant station classée ou de tourisme. Un décret ou une circulaire d'application devrait préciser ces modalités.

La compétence «gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations» sera exercée de plein droit par les Communautés de communes au plus tard au 1^{er} janvier 2018.

Les compétences «eau» et «assainissement» deviendront obligatoires pour les communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2020.

En matière de développement économique, les compétences des Communautés de communes sont élargies avec la suppression de la notion d'intérêt communautaire pour les zones d'activités économiques et les actions de développement économique.

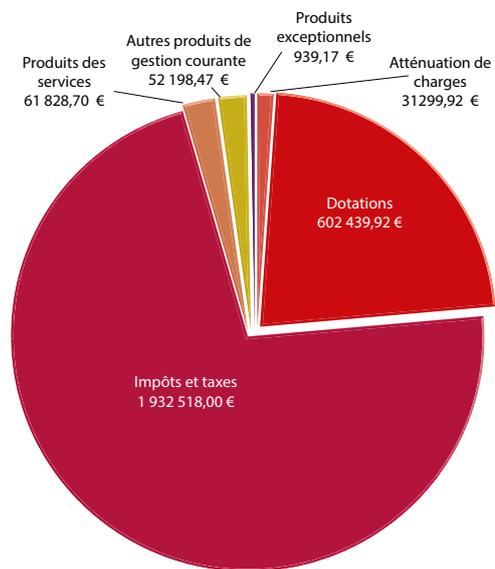
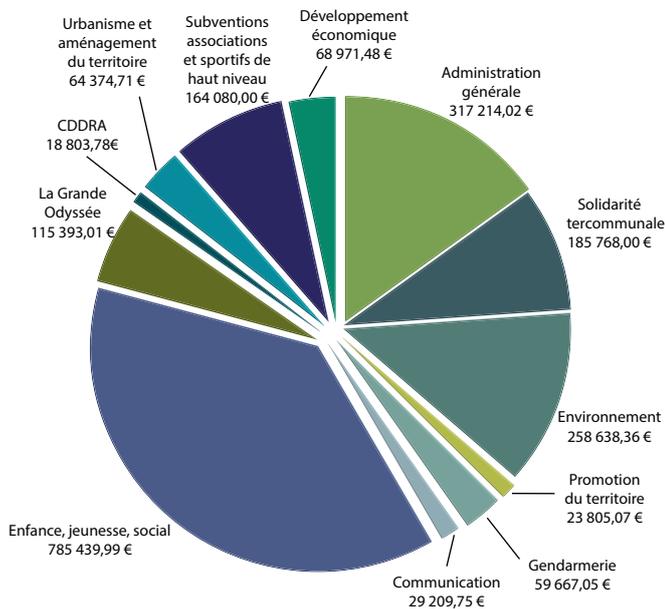
O4. Les moyens financiers

Le compte administratif 2015

Section de fonctionnement

DÉPENSES : 2 091 365,22 €

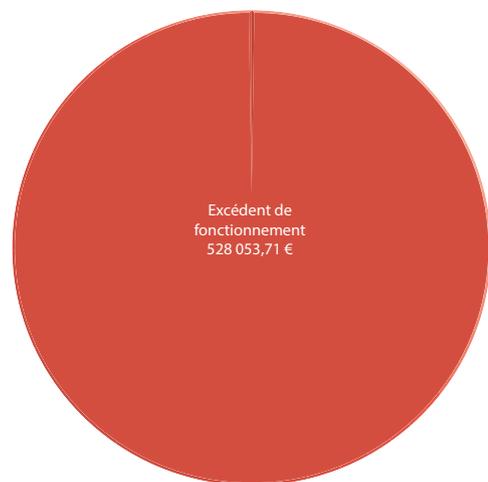
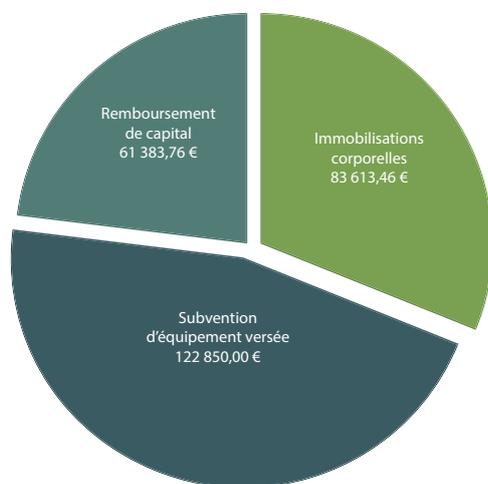
RECETTES : 2 681 224,18 €



Section d'investissement

DÉPENSES : 267 847,22 €

RECETTES : 528 053,71 €



Les faits marquants de 2015 :

Section de fonctionnement :

+ 14 % d'augmentation dans les dépenses par rapport à 2014

> Cette augmentation s'explique par le renforcement de la solidarité intercommunale. En effet, depuis 2015, la CCMG prend à sa charge 50 % du montant global du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale) sachant que cette contribution qui était de 245 394 € en 2014, est passée à 371 539 € en 2015 pour l'ensemble du bloc intercommunal (communes et intercommunalité).

> La recette de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a baissé de 48 964 € par rapport à 2014.

Section d'investissement :

> Les dépenses ont été engagées dans l'équipement bureautique (17 000 €) et informatique (nouveau serveur 18 000 €) de la Communauté de Communes ainsi que dans des travaux relatifs aux aménagements de sentiers de randonnée sur le territoire (38 000 €).

Évolution du budget principal depuis 2013 :

		CA 2013	CA 2014	CA 2015
Recettes Fonctionnement et investissement (hors restes à réaliser)	Recettes investissement	0,00 €	501 205,35 €	528 053,71 €
	Recettes fonctionnement	1 766 572,36 €	2 378 358,06 €	2 681 224,18 €
	TOTAL	1 766 572,36 €	2 879 563,41 €	3 209 277,89 €
Dépenses Fonctionnement et investissement (hors restes à réaliser)	Dépenses investissement	65 266,84 €	308 603,96 €	267 847,22 €
	Dépenses fonctionnement	1 010 521,41 €	1 798 954,35 €	2 091 365,22 €
	TOTAL	1 075 788,25 €	2 107 558,31 €	2 359 212,44 €
Excédent global de clôture		690 784,11 €	772 005,10 €	850 065,45 €

Les ressources fiscales :

Elles proviennent du produit des 4 taxes additionnelles dont les taux ont été fixés ainsi en 2015 :

- 3,23 % pour la taxe d'habitation,
- 2,19 % pour la taxe foncière sur le bâti,
- 12,31 % pour la taxe foncière sur le non bâti,
- 4,08 % pour la Contribution Foncière des Entreprises.

Soit un total perçu de 1 932 518 €.

Cette somme représente une contribution moyenne par foyer de 90,05 € au profit de la Communauté de communes.

À titre d'illustration le fonctionnement de la compétence petite enfance - jeunesse mobilise 40 % de cette recette et l'aide apportée par la CCMG à chaque enfant des écoles de musique est en moyenne de 409 € par an.

Les ressources non fiscales :

Elles correspondent principalement aux dotations de l'État : 215 299 € pour la Dotation Globale de Fonctionnement.

Les autres ressources sont les suivantes :

- les subventions de fonctionnement : 12 445 €
- les contributions au service urbanisme : 17 954 €
- le fonds Genevois : 55 889 €
- les loyers : 51 887 €
- les produits de service : 40 722 €

Les marchés publics :

La CCMG a passé un Marché à Procédure Adaptée de travaux de voirie. Ce marché a été exécuté dans le cadre d'un groupement de commande.

Il avait pour objet : les travaux de renforcement de la voirie de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre et des 8 communes la composant à savoir Châtillon-sur-Cluses, Mieussy, Morillon, La Rivière-Enverse, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval, Taninges et Verchaix.

Ce marché a bon de commande d'une durée globale de 3 ans s'inscrit dans une démarche de mutualisation.

O1. Le développement économique

Les faits marquants en 2015 :

Les zones d'activités

La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, au travers de sa compétence obligatoire développement économique, s'était engagée dans une démarche d'aménagement de la zone artisanale de Morillon avec pour objectif de favoriser l'implantation d'entreprises et d'artisans sur son territoire.

En 2015, l'aménagement de la ZA de Morillon n'a pas pu aboutir à cause de l'annulation du PLU de Morillon.

La Communauté de Communes étudie d'autres possibilités de développement de zones artisanales sur le territoire.

L'aide aux créateurs d'entreprise

La Communauté de Communes a été associée à la démarche de la région Rhône-Alpes dans la création d'une plateforme «Je créé en Rhône-Alpes» permettant la mise en réseau des créateurs d'entreprises leur permettant ainsi de faciliter leur installation dans la région.

Dans le cadre du CDDRA du Faucigny, la CCMG et la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) se sont associées pour la création d'une plateforme permettant le recensement des locaux vacants d'entreprise du territoire. Cette plateforme permettra aux candidats à l'implantation d'identifier gratuitement les locaux et terrains disponibles pour la création d'une activité de bureau, artisanat ou industrie. La plateforme devrait être opérationnelle au printemps 2016.

Le projet de centre aquatique

Le cabinet ESPELIA a été retenu pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour le centre aquatique.

Le rapport a mis en avant l'importance d'un tel investissement pour la collectivité surtout en matière de coût. Le cabinet doit étudier d'autres pistes afin d'élargir la réflexion et transmettre des propositions sur différents équipements structurants répondant aux besoins des habitants et compatibles avec le niveau de financement de la collectivité.

Perspectives 2016 :

- > Étude de l'extension de la zone des Chénêts à Samoëns avec réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre et définition d'un schéma d'aménagement.
- > Poursuite de l'étude sur les équipements structurants en vue de renforcer l'attractivité résidentielle et touristique du territoire
- > Mise en ligne de la plateforme pour l'immobilier d'entreprise : www.arvegiffre-immopro.com.

O2. L'instruction du droit des sols

Ce service, créé le 1^{er} juillet 2015, assure le même service que celui de la Direction Départementale des Territoires et instruit pour le compte des 7 communes suivantes : Mieussy, Morillon, La Rivière Enverse, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval, Taninges et Verchaix.

Les demandes d'autorisations d'urbanisme sont déposées ou adressées à la mairie de la commune concernée qui se charge de les faire parvenir au service instructeur après enregistrement. La mairie reste le guichet principal pour l'accueil physique et téléphonique. Le service instructeur est mis à disposition des mairies. Il répond à leurs questions ou demandes particulières.

La commune de Châtillon-sur-Cluses étant soumise au règlement national d'urbanisme reste de la compétence de l'État. L'instruction des actes est réalisée par la Direction Départementale des Territoires.

Dès l'approbation du Plan Local d'Urbanisme, l'instruction sera reprise par le service « commun » de la CCMG.

De juillet à décembre 2015, le service a instruit :

- 209 certificats d'urbanisme d'information
- 15 certificats d'urbanisme opérationnel
- 57 déclarations préalables
- 99 permis de construire
- 5 permis d'aménager
- 1 permis de démolir

Le coût global du fonctionnement du service s'est élevé, en 2015, à 84 233 € dont 53 350 € ont été financés par la CCMG.

► Perspectives 2016 :

- > Transfert de la totalité des déclarations préalables de la commune de Samoëns au service instruction du Droits des Sols la CCMG à compter du 1^{er} mars 2016 et harmonisation des actes traités pour les différentes communes du territoire.

O3. L'enfance - jeunesse

Ce domaine d'activité représente une part très significative de l'action de l'intercommunalité. En effet la CCMG entend répondre aux besoins des familles habitant sur le territoire.

L'offre d'accueil petite enfance :

Ce secteur est stratégique pour la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre.

La CCMG soutient en effet trois structures multi-accueil dédiées aux enfants de deux mois et demi à quatre ans :

- les P'tits Bouts à Taninges (36 places),
- les Loupiots à Samoëns (33 places),
- les P'tis Bouts à Mieussy (24 places).

La capacité globale d'accueil s'élève à 93 places.

Elles sont destinées à faciliter la vie quotidienne des familles et à apporter aux enfants une première expérience de vie sociale. Elles participent à l'éveil de l'enfant.

Elles sont ouvertes aux habitants des huit communes.

En 2015, 319 familles soient 327 enfants ont fréquenté les crèches du territoire.

La CCMG soutient financièrement ces services à hauteur de 450 586 € (dont 10 200 € en investissement).

L'offre d'accueil enfance - jeunesse :

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est assuré sur le territoire des Montagnes du Giffre par trois structures :

- les Ptits Montagnards à Mieussy (46 places),
- le CLAP Jacquemard à Taninges (75 places),
- la Marmotte à Samoëns (40 places).

Ces structures sont ouvertes hors du temps scolaire et pendant les vacances. Chaque temps d'accueil permet aux enfants d'accéder à des activités et animations en lien avec leur âge, leur rythme et leurs besoins.

A l'instar des crèches, les trois structures sont ouvertes aux enfants des huit communes du territoire.

La CCMG soutient financièrement ces services à hauteur de 210 943,93 €.

En matière de mode de garde, 72 assistants maternels sont également en activité sur le territoire, pour un total de 178 agréments. En 2015, 131 familles soient 126 enfants de moins de 3 ans et 167 enfants de moins de 6 ans avaient choisi ce mode de garde.

► Perspectives 2016 :

- > Étude du diagnostic sur la petite enfance - jeunesse et définition d'un schéma pluriannuel dans la perspective du renouvellement du contrat enfance - jeunesse avec la CAF pour 2017.
- > Mise à l'étude de la création d'un Relais d'Assistants Maternels (RAM). Un RAM est un lieu d'information, de rencontre

- et d'échange au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance.
- > Équilibrer les subventions entre les différentes structures crèches et ALSH. Ce projet sera le fruit d'un travail de concertation avec les structures du territoire.

O4. La promotion du territoire

En matière de promotion du territoire la collectivité travaille en étroite collaboration avec les 5 offices de Tourisme présents sur le territoire des Montagnes du Giffre : les offices de tourisme de Sixt-Fer-à-Cheval, Samoëns, Morillon, Verchaix et Praz de Lys - Sommand Tourisme.

Les actions communes «Montagnes du Giffre» se concentrent principalement sur la saison estivale, elles visent à renforcer la Communauté de Communes en termes de notoriété.

Les faits marquants de 2015 :

Les salons

Les Montagnes du Giffre ont participé au Salon International de l'Agriculture de Paris avec Savoie Mont-Blanc Tourisme et au Salon du Randonneur de Lyon. Ces salons ont pour but de présenter le territoire auprès du grand public en tant que destination estivale et de montrer la richesse et la diversité des activités de plein air.

Un document de promotion commun

Afin d'avoir un support commun, notamment lors des salons, les Montagnes du Giffre ont créé un dépliant de promotion intitulé «Bienvenue dans les Montagnes du Giffre». Ce document a été réalisé par le service communication de la collectivité en collaboration avec les offices de tourisme du territoire. Il a été diffusé dans de nombreux hôtels et campings du département ainsi que dans les grandes entreprises lyonnaises afin de capter une clientèle de proximité pour des longs ou courts séjours.

Refonte du site Internet de la Communauté de Communes

La refonte du site Internet a permis la création de pages dédiées à la promotion du tourisme notamment estival.

Perspectives 2016 :

- > Création d'un document contenant des fiches produits selon les thématiques retenues pour la promotion estivale.
- > Publiédactionnel «Montagnes du Giffre» dans un magazine spécialisé dans le domaine de la randonnée et des loisirs de plein air.
- > Actions de promotion communes liées au passage du Tour de France 2016 sur le territoire des Montagnes du Giffre.

O5. Le soutien aux sportifs

En 2015, la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre a soutenu les jeunes sportifs de Haut niveau du territoire avec une aide financière pour leur saison sportive. Ces sportifs, évoluant du niveau fédéral au niveau international, pratiquent des disciplines différentes telles que le ski alpin, le ski nordique, le biathlon, le télémark ou encore le tir à la carabine.

L'enveloppe globale pour le soutien aux sportifs de haut niveau s'est élevée pour 2015 à 28 000 €.

Ils ont porté haut les couleurs du territoire lors des nombreuses compétitions auxquelles ils ont participé.

O6. Le soutien à l'enseignement musical

Le territoire des Montagnes du Giffre compte 4 écoles de musique sur son territoire. Depuis sa création, la Communauté de Communes soutient le fonctionnement de ces structures afin de garantir la facilité d'accès à l'enseignement musical pour les enfants du territoire des Montagnes du Giffre. En 2015, la collectivité a soutenu les structures d'enseignement musical à hauteur de 69 200 € pour 172 élèves.

O1. Les espaces naturels

Dans la continuité de son nouveau plan régional pour l'agriculture et le développement rural de 2005, la Région Rhône-Alpes a revu son soutien au pastoralisme et aux alpages à travers les Plans Pastoraux de Territoire (PPT).

La durée du programme est de 5 ans (2013-2017) et la structure porteuse est la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG).

Les faits marquants en 2015 :

L'enveloppe du PPT destinée aux agriculteurs du territoire a été consommée à hauteur de 30%. Ce pourcentage diffère selon les actions portées par le PPT. Cependant un appel à projet auprès des Associations Foncières Pastorales, du Groupement Pastoral et des communes a été lancé début mars. Le retour a été positif puisque la CCMG a reçu 30 dossiers, néanmoins plus ou moins bien avancés et identifiés.

Un comité de pilotage a eu lieu le 9 avril afin de présenter ces projets et de décider de leur faisabilité et s'ils respectent les conditions d'éligibilité régionale. 16 dossiers ont été rendus favorables, d'autres sont à préciser voire à redéfinir.

Les premiers travaux ont pu être engagés dès l'été 2015.

Certains projets ont été reportés dans le temps, d'autres sont finalement passés par d'autres financements.

Perspectives 2016 :

> L'enveloppe restait encore importante en fin d'année 2015, un prochain Comité de Pilotage aura lieu courant mars 2016 et permettra de relancer et d'appuyer de nouveaux projets de territoire.

O2. Le Schéma de COhérence Territoriale

Le SCOT est un outil créé par l'État pour permettre aux territoires de planifier les grandes orientations d'aménagement et de développement et ce sur le long terme (réflexion pour les 15 à 20 voire 30 ans à venir).

En l'absence de SCOT, les collectivités sont limitées dans leurs possibilités de construction : des dérogations (accordées ou non par l'État au cas par cas) sont alors nécessaires pour tout projet situé dans une zone à urbaniser d'un PLU postérieur à 2002.

La création d'UTN (Unité Touristique Nouvelle) suit le même sort en nécessitant une autorisation préfectorale préalable.

Une réflexion a été amorcée en 2015 afin d'identifier le périmètre le plus pertinent au vu des enjeux.

Perspectives 2016 :

> Définition, à la fin du premier semestre 2016 du périmètre adapté pour les enjeux. Le choix du périmètre sera soumis au vote du Conseil communautaire.

O3. Les sentiers

Entretien des sentiers

Les travaux marquants de l'été 2015 :

Commune de Mieussy

- La reprise du câble du Pas du Saix et de la passerelle de la cascade
- L'équipement du passage rocheux entre le Col de Chavannais et le col de Chavan
- Le remplacement de la balise du col de Chavan
- La réfection du sentier de la Grotte du Jourdy

Commune de Châtillon-sur-Cluses

- Reprise et assainissement du chemin des Guers
- Élagage et maintenance du sentier des Bois du Seigneur à la route des Bois.
- Reprise du balisage de la Grande boucle du Giffre au passage du Chef-lieu
- Réfection du chemin conduisant au Mont Orchez

Commune de la Rivière Enverse

- Assainissement et reprise de l'assiette du chemin entre Crozet et Cravarin
- Réfection du chemin de Cravarin à la Mairie
- Réfection du chemin de la Mairie à la chapelle à Nicodex
- Réfection du sentier de Crozet aux Plans

Cheminement doux le long du Giffre

Ce projet, amorcé en fin d'année 2015, par la mise en place d'une convention d'entente intercommunale entre la CCMG, le SM3A et le SIMM du Haut-Giffre, toutes trois structures actrices pour la réalisation du cheminement de Sixt-Fer-à-Cheval à Mieussy.

Des subventions ont été sollicitées auprès du Conseil Départemental, de l'Agence de l'Eau, du CDDRA et de la Préfecture (DETR). Le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau se sont engagés à hauteur de 30% et 15% sur l'ensemble du cheminement, avec pour l'Agence de l'Eau une bonification de 30% pour la reconstruction de la passerelle des Essertats.

Les autres demandes sont en cours d'instruction.

Une programmation pluriannuelle s'étalant jusqu'en 2018, fin du contrat rivière Giffre et Risse porté par le SM3A, a été actée.

Perspectives 2016 :

- > Premier phasage des travaux du cheminement doux le long du Giffre entre le Lac Bleu de Morillon et la ZA de Chessin à Taninges en passant par la Rivière Enverse.
- > Lancement de la maîtrise d'œuvre de 2 passerelles : Essertats (La Rivière Enverse et Taninges), Créan (Mieussy).
- > Lancement de la maîtrise d'œuvre pour un encorbellement sous le pont des Thézières à Taninges.

O4. L'événementiel

La collectivité soutient les événements du territoire dans un objectif de promotion du territoire, de création de lien social entre les habitants et de diversification des publics.

Elle apporte un soutien financier aux associations dans l'organisation d'événements d'intérêt communautaire, qu'ils soient à caractère culturel ou sportif. En 2015, la CCMG a soutenu les événements suivants : la 11^{ème} Rando VTT de la Ramaz, le 9^{ème} édition du Sommand Festival, un stage de danse modern jazz, le Festigrat's 2015, le Run & skate, la Coupe de France de Telemark et Origin'ailes Festival 2015.

Deux événements majeurs des Montagnes du Giffre sont également financés par la collectivité : l'Académie d'été de l'Opéra Studio de Genève qui se produit au mois de juillet dans les 8 communes du territoire et la Grande Odyssée Savoie Mont-Blanc qui se déroule au mois de janvier et permet une médiatisation très importante du territoire sur les grands médias nationaux.

L'agenda des événements, financé par la CCMG couvre la programmation des grandes manifestations du territoire du deuxième semestre. Il est distribué dans les boîtes aux lettres des habitants des 8 communes.

